

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 50 du 23 juin 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 3

ARRÊTÉ

fixant la liste des formations administratives et des organismes relevant du chef d'état-major des armées.

Du 15 juin 2023

ARRÊTÉ fixant la liste des formations administratives et des organismes relevant du chef d'état-major des armées.

Du 15 juin 2023

NOR A R M E 2 3 0 1 3 7 8 A

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

➤ [Arrêté du 28 septembre 2021 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major des armées.](#)

➤ [Arrêté du 13 décembre 2022 fixant la liste des chefs d'organisme relevant du chef d'état-major des armées.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [110.3.1.3.](#)

Référence de publication :

BOC n°50 du 23/6/2023

Le chef d'état-major des armées,

Vu le code de la défense, notamment son article R3231-10 ;

Vu le décret N° 2012-422 du 29 mars 2012 modifié, relatif à la santé et à la sécurité au travail au ministère de la défense (JO n° 77 du 30 mars 2012, texte n° 16) ;

Vu l'arrêté du 9 août 2012 modifié, fixant les modalités particulières d'organisation de la prévention des risques professionnels au ministère de la défense (JO n° 201 du 30 août 2012, texte n° 24) ,

Arrête :

Art 1^{er}. En application des dispositions de l'article R3231-10 du code de la défense, le présent arrêté fixe, en annexe I., la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major des armées.

Art. 2. En application des dispositions du décret N° 2012-422 du 29 mars 2012 susvisé, sont des chefs d'organisme relevant du chef d'état-major des armées :

- les commandants des formations administratives listées au I. de l'annexe I. du présent arrêté ;
- les autres autorités dont la liste est fixée en annexe II. du présent arrêté.

Art. 3. L'arrêté du 28 septembre 2021 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major des armées est abrogé.
L'arrêté du 13 décembre 2022 fixant la liste des chefs d'organisme relevant du chef d'état-major des armées est abrogé.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général d'armée,
chef d'état-major des armées,*

Thierry BURKHARD.

Notes

(texte modifié par l'arrêté du 8 janvier 2024, publié au BOC n° 10 du 2 février 2024 et par l'arrêté du 2 juin 2024, publié au BOC N° 44 du 7 juin 2024, par l'arrêté du 6 novembre 2024, publié au BOC n° 88 du 8 novembre 2024).

ANNEXE I.

LISTE DES FORMATIONS ADMINISTRATIVES RELEVANT
DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES.

I. FORMATIONS ADMINISTRATIVES RELEVANT DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES.

1. Formations directement rattachées au chef d'état-major des armées.

Formation administrative	Commandant de la formation administrative
Inspection des armées.	Chef d'état-major de l'inspection des armées.
Commandement des opérations spéciales.	Chef d'état-major du commandement des opérations spéciales.
Direction de l'enseignement militaire supérieur.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur.

2. État-major des armées - domaine de l'officier adjoint au major général des armées.

Formation administrative	Commandant de la formation administrative
Commandement militaire de Balard.	Commandant militaire de Balard.

3. État-major des armées - domaine des opérations.

Formation administrative	Commandant de la formation administrative
--------------------------	---

Centre expert du commandement interarmées. (À compter du 1er juillet 2024).	Chef d'état-major du centre expert du commandement interarmées.
État-major interarmées du territoire national métropolitain	Chef d'état-major de l'état-major interarmées du territoire national métropolitain
Établissement géographique interarmées.	Directeur de Établissement géographique interarmées.
Centre interarmées du soutien météo-océanographique des forces.	Commandant du centre interarmées du soutien météo-océanographique des forces.
Centre interarmées de concepts, de doctrine et d'expérimentation.	Directeur du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.
Centre du soutien des opérations et des acheminements.	Commandant en second du centre du soutien des opérations et des acheminements.
Commandement pour l'Afrique. (À compter du 1er juillet 2024).	Chef d'état-major du commandement pour l'Afrique.

4. État-major des armées - domaine de la performance.

Formation administrative	Commandant de la formation administrative
Centre interarmées de coordination du soutien.	Commandant du centre interarmées de coordination du soutien.
Centre d'identification des matériels de la	Directeur du centre d'identification

Centre d'identification des matériels de la défense.	Directeur du centre d'identification des matériels de la défense.
Commissariat général aux transports.	Commissaire général aux transports.

5. État-major des armées - domaine des relations internationales militaires.

Formation administrative	Commandant de la formation administrative
Soutien national OTAN - <i>Allied Command Operations.</i>	Représentant militaire national français auprès du Commandant Suprême allié en Europe à Mons.
Soutien national OTAN - <i>Allied Command Transformation.</i>	Chef de la représentation nationale de liaison auprès du commandement allié pour la transformation.

6. État-major des armées - domaine de la cyberdéfense.

Formation administrative	Commandant de la formation administrative
Groupement de la cyberdéfense des armées.	Commandant du groupement de la cyberdéfense des armées
Etat-major du commandement de la cyberdéfense.	Chef d'état-major du commandement de la cyberdéfense.

7. Outre-mer et étranger.

Formation administrative	Commandant de la formation administrative
États-majors interarmées auprès des	Chef d'état-major interarmées auprès

commandements permanents interarmées hors métropole	des commandements permanents interarmées hors métropole
En opérations extérieures, les formations administratives relevant du commandement du contingent national (<i>national contingent commander</i>) ou du commandant de force, dont la liste est précisée dans une directive administrative et logistique.	Autorité militaire désignée par la directive administrative et logistique.
Détachements de liaison interarmées.	Chefs des détachements de liaison interarmées.

8. Organisation territoriale interarmées de défense - métropole.

Formation administrative	Commandant de la formation administrative
État-major interarmées de zone de défense et de sécurité Nord.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense et de sécurité Nord.
États-majors de zone de défense Paris, Metz, Lyon, Rennes, Bordeaux et Marseille.	Chefs d'états-majors de zone de défense Paris, Metz, Lyon, Rennes, Bordeaux et Marseille.

9. Direction du renseignement militaire.

Formation administrative	Commandant de la formation administrative
Direction du renseignement militaire.	Chef d'état-major de la direction du renseignement militaire.
Centre de formation interarmées au renseignement.	Chef du centre de formation interarmées au renseignement.
Centre de formation et d'interprétation	Chef du centre de formation et

interarmées de l'imagerie.	d'interprétation interarmées de l'imagerie.
Centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.	Chef du centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.
Centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain.	Chef du centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain.
Centre de recherche avancée sur le cyberspace.	Chef du centre de recherche avancée sur le cyberspace.
Centre de renseignement géospatial interarmées.	Chef du centre de renseignement géospatial interarmées.
Détachements avancés des transmissions.	Chefs de détachements avancés des transmissions.

10. Service interarmées des munitions.

Formation administrative	Commandant de la formation administrative
Service interarmées des munitions : échelon de direction.	Colonel adjoint au directeur du service interarmées des munitions.
Service interarmées des munitions : établissements principaux des munitions.	Directeurs des établissements principaux des munitions.

11. Direction de la maintenance aéronautique.

Formation administrative	Commandant de la formation administrative
Direction de la maintenance	Directeur de la maintenance aéronautique.

aéronautique.

12. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

Formation administrative	Commandant de la formation administrative
Direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.	Directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.
Centre national du soutien opérationnel.	Commandant du Centre National de Soutien Opérationnel.
Pôle opérationnel « développement ».	Directeur du Pôle opérationnel « développement ».
Pôle opérationnel « sécurité et administration ».	Directeur du pôle opérationnel « sécurité et administration ».
Pôle opérationnel « espace numérique de travail ».	Directeur du pôle opérationnel « espace numérique de travail ».
Pôle opérationnel « hébergement ».	Directeur du pôle opérationnel « hébergement ».
Pôle opérationnel « réseaux transport et desserte ».	Directeur du pôle opérationnel « réseaux transport et desserte ».
État-Major Opérationnel.	Commandant de l'État-Major Opérationnel.
« Service ingénierie contractuelle et logistique ».	Directeur du « Service ingénierie Contractuelle et Logistique ».

« Service projets ».	Directeur du « Service Projets ».
Directions interarmées de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense en métropole, outre-mer et à l'étranger.	Directeurs locaux des Directions Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information de la Défense en métropole, outre-mer et à l'étranger.

13. Service de l'énergie opérationnelle.

Formation administrative	Commandant de la formation administrative
Direction du service de l'énergie opérationnelle.	Le sous-directeur "performance activités" de la direction du service de l'énergie opérationnelle.
Commandement de la logistique de l'énergie opérationnelle.	Le commandant de la logistique de l'énergie opérationnelle.
Centre de soutien technique et administratif.	Le commandant du centre de soutien technique et administratif.
Centre d'expertise technique du service de l'énergie opérationnelle.	Le commandant du centre d'expertise technique du service de l'énergie opérationnelle.
Base pétrolière interarmées.	Le commandant de la base pétrolière interarmées.
Détachements du service de l'énergie opérationnelle auprès	Le chef du détachement du service de l'énergie

des commandements permanents interarmées hors du territoire métropolitain.	opérationnelle auprès des commandements permanents interarmées hors du territoire métropolitain.
--	--

14. Service de santé des armées.

Formation administrative	Commandant de la formation administrative
Direction centrale du service de santé des armées.	Directeur central adjoint du service de santé des armées.
Inspection du service de santé des armées.	Inspecteur du service de santé des armées.
Département « accompagnement et gestion des ressources humaines ».	Chef du département « accompagnement et gestion des ressources humaines ».
Direction de la médecine des forces.	Directeur de la médecine des forces.
Direction des hôpitaux des armées.	Directeur des hôpitaux des armées
Direction de la formation, de la recherche et de l'innovation. (Jusqu'au 1er septembre 2024).	Directeur de la formation, de la recherche et de l'innovation.
Direction des approvisionnements en produits de santé des armées.	Directeur des approvisionnements en produits de santé des armées.
Direction des systèmes d'information et du numérique en santé.	Directeur des systèmes d'information et du numérique en santé.
Centre d'épidémiologie et de santé	Directeur du centre d'épidémiologie et de

Centre d'épidémiologie et de santé publique des armées.	Directeur du centre d'épidémiologie et de santé publique des armées.
Centre expert des ressources humaines du service de santé des armées.	Directeur du centre expert des ressources humaines du service de santé des armées.
Centres médicaux des armées.	Commandant du centre médical des armées.
Chefferie du service de santé de la force d'action navale.	Chef du service de santé de la force d'action navale.
Chefferie du service de santé des forces sous-marines.	Chef du service de santé des forces sous-marines.
1 ^{ère} chefferie du service de santé.	Commandant de la 1 ^{ère} chefferie du service de santé.
Directions interarmées du service de santé hors du territoire métropolitain.	Directeur interarmées du service de santé des armées.
Service de protection radiologique des armées.	Directeur du service de protection radiologique des armées.
Hôpitaux des armées.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées.
Service des archives médicales hospitalières des armées.	Chef du service des archives médicales hospitalières des armées.
Écoles militaires de santé de Lyon-Bron.	Commandant des écoles militaires de santé de Lyon-Bron.
École du Val-de-Grâce.	Directeur de l'École du Val-de-Grâce.

Institut de recherche biomédicale des armées.	Directeur de l'institut de recherche biomédicale des armées.
Pharmacie centrale des armées.	Directeur de la pharmacie centrale des armées.
Plateforme « achats-finances-santé ».	Directeur de la plateforme « achats-finances-santé ».
Établissements de ravitaillement sanitaire des armées.	Commandant de l'établissement de ravitaillement sanitaire des armées.
Établissement central des matériels du service de santé des armées.	Commandant de l'établissement central des matériels du service de santé des armées.
Centre de transfusion sanguine des armées	Directeur du centre de transfusion sanguine des armées.

15. Service du commissariat des armées.

Formation administrative	Commandant de la formation administrative
Direction centrale.	Directeur central adjoint
Centres interarmées du soutien.	Directeurs des centres interarmées du soutien.
Plates-formes commissariat.	Directeurs des plates-formes commissariat.
Plate-forme affrètement et transport.	Directeur de la plate-forme affrètement et transport.

Services locaux du contentieux.	Directeurs des services locaux du contentieux.
Établissement national de la solde.	Directeur de l'Établissement national de la solde.
Centre interarmées de la solde.	Directeur du Centre interarmées de la solde.
Établissements logistiques du commissariat des armées.	Directeurs des Établissements logistiques du commissariat des armées.
Établissement de diffusion, d'impression et d'archives du commissariat des armées.	Directeur de l'Établissement de diffusion, d'impression et d'archives du commissariat des armées.
Laboratoire du commissariat des armées.	Directeur du laboratoire du commissariat des armées.
Groupements de soutien commissariat en métropole	Chefs des groupements de soutien commissariat en métropole.
Directions du commissariat - groupements de soutien commissariat outre-mer et à l'étranger.	Directeurs du commissariat - groupement de soutien commissariat outre-mer et à l'étranger.
École des commissaires des armées.	Directeur de l'École des commissaires des armées.
Ecole des spécialités du commissariat des armées..	Directeur de l'Ecole des spécialités du commissariat des armées.
Etablissement graphique du commissariat des armées-Tulle.	Directeur de l'établissement graphique du commissariat des armées-Tulle.

II. FORMATIONS ADMINISTRATIVES RELEVANT DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES ET PLACÉES POUR EMPLOI AUPRÈS D'UNE AUTORITÉ EXTÉRIEURE AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

1. Service militaire adapté.

Formation administrative	Commandant de la formation administrative
Le commandement du service militaire adapté.	Chef d'état-major du commandement du service militaire adapté.
Les régiments du service militaire adapté.	Commandants des régiments du service militaire adapté.

Notes

(Annexe modifiée par l'arrêté du 10 avril 2025, publié au BOC N° 31 du 18 avril 2025)

ANNEXE II.

LISTE DES CHEFS D'ORGANISMES RELEVANT DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES.

ORGANISMES.	CHEFS D'ORGANISMES.
État-major des armées.	Major général des armées.
Régiments du service militaire adapté.	Commandants des régiments du service militaire adapté.